

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la 87^e assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 25 mai 2016, à la salle A-1715.

Règlement de régie interne – Modification de la composition du Comité exécutif

Résolution CFSPD-2015-2016-643

ATTENDU le Règlement de régie interne de la Faculté de science politique et de droit;

ATTENDU l'article 4,1 de ce Règlement qui détermine le mandat et la composition du Comité exécutif;

ATTENDU l'importance d'assurer une représentation de chacune des unités constituantes de la Faculté;

ATTENDU l'importance d'assurer une représentation de chacun des corps d'emploi présents parmi le personnel de la Faculté;

ATTENDU l'importance d'assurer une représentation des étudiantes, étudiants de la Faculté, suite à la perte de reconnaissance de l'Association facultaire étudiante de science politique et de droit (AFESPED);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, appuyé par madame Chantal Leclerc, que le Conseil académique :

MODIFIE le deuxième alinéa de l'article 4.1 du Règlement de régie interne :

Composition :

Doyenne, doyen

Vice-doyenne, vice-doyen aux études

Vice-doyenne, vice-doyen à la recherche

Directrices, directeurs des départements et de l'Institut d'études internationales de Montréal

Deux représentantes, représentants des directrices, directeurs des unités de programmes

Une représentante étudiante, un représentant étudiant parmi celles, ceux siégeant au Conseil

Une représentante, un représentant des chargées, chargés de cours du Conseil

Une, un des employés de soutien siégeant au Conseil.

ADOPTÉE L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 25 mai 2016

Hugo Cyr
Doyen